

Divorce partage d'une maison sur terrain usufruit

Par Patrick13, le 10/02/2009 à 13:38

Bonjour

Marié depuis 30 ans sans contrat de mariage, nous avons construit notre maison sur un terrain donné par mes beaux parents à leur fille pendant notre vie commune mais ils ont gardé l'usufruit sur le terrain.

La maison a donc eté financé pendant notre vie commune.

Aujourd'hui un divorce s'annonce... Lors du partage des biens qu'en sera t il pour la maison.... étant donné qu'elle a été construite sur un terrain donc mes beaux parents ont gardé l'usufruit...

Avec mes remerciements pour une réponse

Par HUDEJU, le 10/02/2009 à 21:34

Bonsoir

Lors de la liquidation de la communauté, le JAF va désigner un expert qui va estimer le prix du bien, vous recevrez en soulte la moitié, moins la valeur du prix du terrain. Vous avez aussi la possiblité de racheter sa part, plus la valeur du terrain.